

Assemblée nationale :

- 549 députés "de base" : "salaire" imposable 7 209,74 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 12 444 589,26 € par mois soit 149 335 071,1 € par an.**
- 1 Président : "salaire" imposable 14 477,17 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 29 935,17 € par mois soit 359 222,04 € par an.**
- 3 Questeurs : "salaire" imposable 12 213,31 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 83 013,93 € par mois soit 996 167,16 € par an.**
- 6 Vices présidents : "salaire" imposable 8 247,94 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 142 235,64 € par mois soit 1 706 827,68 € par an.**
- 12 Secrétaires : "salaire" imposable 7 901,88 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 280 318,56 € par mois soit 3 363 822,72 € par an.**
- 1 Président de la commission spéciale chargée d'apurer les comptes : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**
- 1 Président de l'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**
- 1 Président de la commission des finances de l'assemblée : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**
- 1 Rapporteur général de la commission des finances de l'assemblée : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**

- 1 Président de la commission des affaires sociales : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**
- 1 Rapporteur général de la commission des affaires sociales : "salaire" imposable 8 089,33 € brut + indemnité de frais de mandat (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 5 840 € brut + enveloppe de 9 618 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 23 547,33 € par mois soit 282 567,96 € par an.**
- Et il faut ajouter d'autres frais engagés qui sont plus variables (chaque député a le droit à tout un tas d'avantages : des voyages gratuits en train, avion, bus, métro et voiture avec chauffeur, un crédit taxi de max. 2 750 € par an, un bureau personnel dans le palais bourbon, l'accès à des formations, une dotation qui varie entre 10 000 et 15 500 € par an pour l'achat de matériel téléphonique et informatique, un forfait annuel de communication qui prend en charge les frais relatifs à cinq lignes téléphoniques mobiles, un forfait courrier annuel de 12 000 €, un régime de sécurité sociale spécial, diverses allocations et des pensions). Faisons l'hypothèse que les députés se serrent la ceinture et que chacun ne consomme "que" l'équivalent de 10 000 € annuels d'avantages, ça fait quand même 5 770 000 € en plus.

Au total on a donc 157 456 518,5 + 5 770 000 = 163 226 518,5 d'euros par an qui pourvoient aux besoins et aux caprices de 577 personnes.

<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/le-depute/la-situation-materielle-du-depute>

Sénat :

- 296 Sénateurs "de base" : "salaire" imposable 7 209,74 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 6 203 730,08 € par mois soit 74 444 769,6 € par an.**
- 1 Président du sénat : "salaire" imposable 14 376, 23 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 28 125,07 € par mois soit 337 500,84 € par an.**
- 3 Questeurs : "salaire" imposable 11 405,81 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 75 463,95 € par mois soit 905 567,4 € par an.**
- 8 Vices présidents : "salaire" imposable 9 271,73 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 184 164,56 € par mois soit 2 209 974,72 € par an.**

- 14 Secrétaires : "salaire" imposable 7 916,3 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 303 311,96 € par mois soit 3 639 743,52 € par an.**
- 8 présidents de délégation : "salaire" imposable 9 113,11 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 182 895,6 € par mois soit 2 194 747,2 € par an.**
- 8 présidents de commission : "salaire" imposable 9 271,73 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 184 164,56 € par mois soit 2 209 974,72 € par an.**
- 8 rapporteurs généraux : "salaire" imposable 9 271,73 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 184 164,56 € par mois soit 2 209 974,72 € par an.**
- 6 présidents de groupe politiques : "salaire" imposable 9 271,73 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) 6 109,89 € + enveloppe de 7 638,95 € euros pour payer leurs assistants parlementaires. **Total : 138 123,42 € par mois soit 1 657 481,04€ par an.**
- Comme les députés, les sénateurs ont aussi tout un tas d'avantages, à peu près les mêmes (ils ont un bureau personnel dans l'enceinte du palais du Luxembourg ou dans une de ses dépendances, des voyages gratuits en train, avion, bus, métro et voiture avec chauffeur, un crédit taxi, des hébergements les jours de séance dans un hôtel parisien, un forfait communication, un service de Poste rien que pour eux et un casier postal personnel, une dotation pour l'achat de matériel informatique, etc.). Sauf que la page qui répertorie ces avantages (voir lien 2) ne donne aucun montant. Dans le doute on va compter 5 000 € annuels par tête, ce qui fait 1 740 000 € supplémentaires.

Au total on a donc 89 809 755,76 + 1 740 000 = 91 549 755,76 d'euros par an qui pourvoient aux besoins et aux caprices de 348 personnes.

https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

https://www.senat.fr/role/senateurs_info/moyens_senateurs.html

Le gouvernement actuel :

- 1 Président "salaire" imposable 14 999 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) environ 3000 euros (chiffre pas certain). **Total : 17 999 € par mois soit 215 988 € par an.**

- 1 Premier ministre "salaire" imposable 14 999 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) environ 3000 euros (chiffre pas certain). **Total : 17 999 € par mois soit 215 988 € par an.**
- 16 ministres "salaire" imposable 9 940 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) environ 2000 euros (chiffre pas certain). **Total : 191 040 € par mois soit 2 292 480 € par an.**
- 3 ministres délégués 9 940 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) environ 2000 euros (chiffre pas certain). **Total : 35 820 € par mois soit 429 840 € par an.**
- 9 secrétaires d'État 9 443 € brut + indemnité de frais de mandat non-imposable (pour les dépenses liées à l'exercice de sa fonction) environ 2000 euros (chiffre pas certain). **Total : 102 987 € par mois soit 1 235 844 € par an.**
- 210 collaborateurs dans les cabinets ministériels (c'est le résultat auquel on arrive quand on fait la somme de tous les membres des cabinets nommés sur le site du gouvernement) dont les salaires ne sont pas fixés par une grille précise mais tombent rarement en dessous de 5000 € brut. **Total : 1 050 000 € par mois soit 12 600 000 € par an** (sur la base d'une rémunération de 5000 € par personne et par mois).
- Tous les ministres et les secrétaires d'État ont droit à de nombreux avantages proches de ceux dont bénéficient les députés et les sénateurs (voiture de fonction avec chauffeur, accès gratuit au réseau SNCF, quota de déplacements aériens, remboursement automatique de ses factures de téléphone, dotation pour l'achat de matériel, bureau personnel, logement de fonction à condition de ne pas avoir déjà un logement à Paris ou en proche banlieue). Encore une fois, soyons cléments et estimons ces dépenses à 7 000 € annuels pour chacun, ce qui ajoute encore 210 000 €.

Au total on a donc 16 990 140 + 210 000 € = 17 200 140 d'euros par an qui pourvoient aux besoins et aux caprices de 240 personnes.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/05/20/20002-20170520ARTFIG00016-ministres-secretaires-d-etat-conseillers-combien-gagne-le-gouvernement.php>

<http://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement>

1 165 personnes se partagent donc au moins 271 976 414,3 € et reçoivent en moyenne au moins 233 456,1496 € chacune par an, tandis que de nombreux services d'utilité courante leur sont offerts. Pendant ce temps, 6,5 millions de ménages reçoivent en moyenne 2 700 € d'APL annuels sans lesquels ils pourraient difficilement payer leurs logements. Si l'État veut faire des économies, qu'il montre d'abord l'exemple.